LA TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS : COMMENT ÇA MARCHE ?

La télérelève : une obligation au service de la performance énergétique des copropriétés

Depuis fin 2020, **les installations de frais de chauffage et d'eau chaude en copropriété doivent obligatoirement se faire en télérelève**. Et preuve des bienfaits de ce nouveau mode de relevé, l'Etat a décidé d'étendre l'obligation à toutes les installations de frais énergétiques avec comme date limite **2027**.

En effet, l'individualisation des frais énergétiques en copropriété a évolué grâce aux innovations en matière de relevé de compteurs.

Plus précisément, c'est la **Directive européenne sur l'efficacité énergétique** (EED) qui a récemment acté la généralisation du Télérelevé des compteurs individuels dans les immeubles collectifs.

Avantages de la télérelève

Praticité :
Nul besoin d'accéder à votre logement collectif pour faire les relevés.

Fiabilité :
En cas d'anomalie, vous êtes alerté quasi instantanément.

Efficacité :
Le suivi en temps réel vous permet d'optimiser votre gestion des frais énergétiques.

La télérelève : le principe

La télérelève est un dispositif de communication fonctionnant via des ondes entre les appareils de comptage et un serveur informatique sécurisé puisqu'il est régi par des normes gouvernementales.

Une fois l'individualisation des charges mise en place dans la copropriété, tous les appareils de comptage sont équipés de la télérelève et sont ainsi **relevés sans intervention humaine et à distance**.

Les données de mesure de consommation transitent quasi instantanément, de manière quotidienne et en toute sécurité de l'appareil vers le serveur.

L'installation, dans le cas d'une distribution horizontale

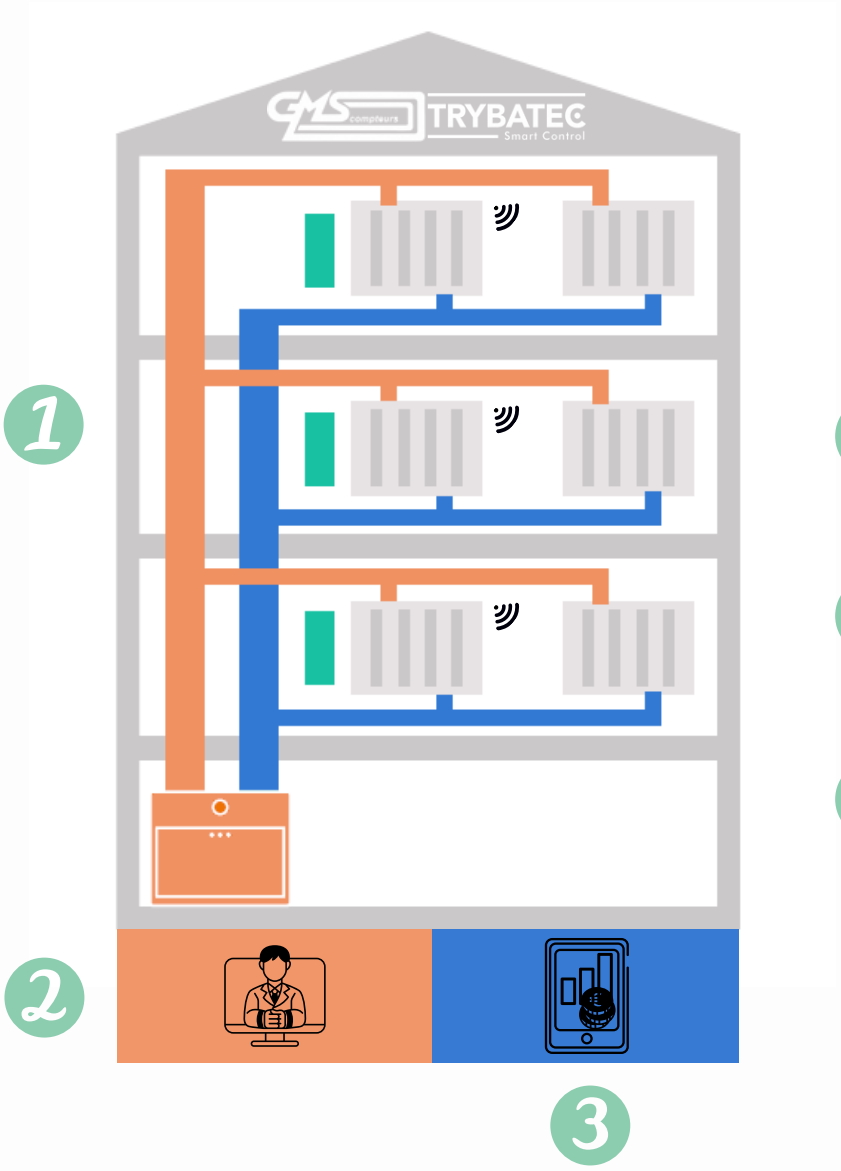

1. Les compteurs sont équipes d'un module radio.
2. Les données sont communiquées au coordinateur TRYBATEC.
3. Vous avez accès à vos consommations grâce à un compte sécurisé sur le portail web de TRYBATEC.

L'installation, étape par étape

Chez TRYBATEC, la télérelève des charges d'eau et de chauffage fonctionne comme tel :

Equipement

Les appareils de comptage sont équipés d'émetteurs radios.

Transmission

Les émetteurs radios transmettent les données récoltées (index, alarme, etc.) à un routeur ou directement au coordinateur.

Communication

Les routeurs communiquent entre eux et prennent le meilleur réseau pour transmettre leurs informations au coordinateur.

Réception

Le coordinateur réceptionne les informations de l'ensemble des routeurs.

Relevé à distance

Le coordinateur transmet une fois par jour toutes les informations via GPRS sur un serveur sécurisé

Données disponibles

Les données récoltées sur le serveur sont disponibles le lendemain sur une plateforme sécurisée à destination des occupants.

Le saviez-vous ?

Les ondes provenant de nos compteurs sont très en deçà des obligations légales européennes.

A titre de comparaison, les ondes wifi sont 1000 fois plus importantes.

Un suivi des consommations clair et précis

Chez TRYBATEC, nous mettons à disposition des syndics et des occupants un tout nouveau portail en ligne !

Personnel, il réunit les avantages suivants :

- Espace sécurisé
- Consommations détaillées
- Alertes en temps réel
- Actualités réglementaires et conseils éco

Le saviez-vous ?

Les appareils de mesure de chauffage et d'eau chaude installés depuis le 25 octobre 2020 doivent être relevables par télérelève.

Et à compter du 1er janvier 2027, l'ensemble des appareils de mesure doivent être relevables par télérelève.

Vue Syndic de copropriété

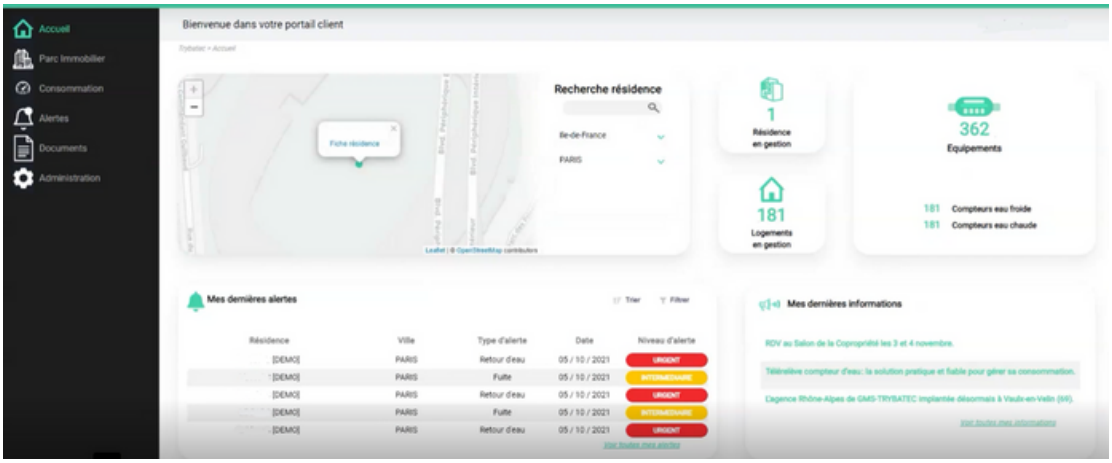
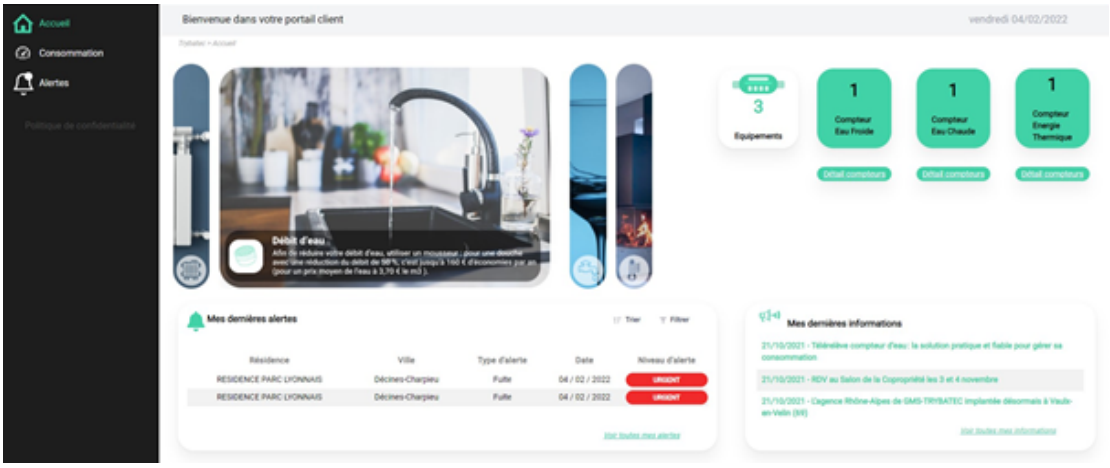
Vue Occupant